2007-03196/

Communiqués archivés de BAnQ

Concours nationaux pour la réalisation d'oeuvres d'intégration des arts à l'architecture pour la Grande Bibliothèque

Montréal, le 21 mai 2002 - En vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture du gouvernement du Québec, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec annoncent quatre concours nationaux d'intégration des arts à l'architecture pour la Grande Bibliothèque, actuellement en construction à Montréal.

Parmi les oeuvres à produire, on retrouve une oeuvre signalétique extérieure à proximité de l'entrée latérale; une oeuvre sculpturale dans la cour surbaissée près de l'entrée principale située au coin de la rue Berri et du boulevard De Maisonneuve; un aménagement de deux à trois lots de jardins constituant l'amorce d'une collection d'installations paysagères sur les terrains de la Grande Bibliothèque; et une oeuvre lumineuse située dans le corridor public de l'entresol, menant à la salle d'exposition et aux salles de conférence de la bibliothèque.

Pour la PDG de la Bibliothèque nationale du Québec, madame Lise Bissonnette, " le partage du programme du 1 % en quatre concours distincts offrira à plus d'artistes le privilège de participer à une commande publique et contribuera à une plus forte présence de l'art contemporain dans le lieu. Après le concours international d'architecture et le concours de design de mobilier, ces concours viennent clore en beauté le cycle des commandes publiques pour la construction de la Grande Bibliothèque. "

Les artistes professionnels qui souhaitent participer à l'un ou l'autre de ces concours doivent en informer le ministère par écrit **au plus tard le 17 juin 2002**. Ils devront envoyer un dossier comprenant un curriculum vitæ et dix diapositives d'oeuvres personnelles récentes ou d'oeuvres publiques permanentes, et y joindre une lettre décrivant leur intérêt pour le concours et les raisons motivant leur participation. Il est possible de s'inscrire à plus d'un concours à condition de présenter un dossier complet et distinct pour chacun.

Pour chacun de ces concours, un comité de sélection de six personnes retiendra trois artistes ou groupes d'artistes qui seront invités à présenter une maquette d'oeuvre d'art accompagnée des devis techniques, d'entretien et budgétaire détaillés.

La Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement consiste à réserver une partie (environ 1 %) du budget de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site public à la réalisation ou à l'achat d'une ou de plusieurs oeuvres d'art conçues spécifiquement pour ce lieu : sculptures, installations, peintures, estampes, photographies, tapisseries ou verrières.

Retour à la liste des communiqués courants